



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2024

Le mardi 9 avril 2024 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

*Pouvoirs* : G. CARRIER à D. MULATON, D. NIORT à M. BOURBON, A. JULLIARD à R. SUBRIN.

*Absent* : I. FRATELLO

*Secrétaire de séance* : R.SUBRIN

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

Il est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC BIRDZ**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) de production et de distribution d'eau potable entre le SMERT et Veolia Eau, prévoit le déploiement par le délégataire d'un système de télélevé des compteurs d'eau potable. Veolia Eau confie à Birdz la totalité du déploiement du réseau de télélevé, sa surveillance et sa maintenance.

Pour ce faire, Birdz sera amené à installer des objets communicants de type répéteur sur des mobiliers, et accessoires du domaine public routier.

Il est ainsi proposé d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public routier avec la société Birdz pour autoriser ces installations pour une durée de 10 ans et une redevance de 0,10 € par répéteur et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public routier,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**AMORTISSEMENT D'UN IMMEUBLE**

M. le Maire rappelle que les communes de moins de 3500 habitants n'ont l'obligation d'amortir que les subventions d'équipement versées et les immobilisations liées aux réseaux secs et humides. Elles peuvent toutefois procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs autres biens par délibération précisant la valeur TTC de l'immobilisation, la méthode (linéaire/dégressive) et la durée.

M. le Maire propose ainsi d'amortir l'acquisition de l'immeuble situé 45 route de la Cave qu'elle a reçu en legs de manière linéaire sur une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer l'amortissement de l'immobilisation IMM0001 « Immeuble au 45 rte de la Cave » comme suit :
  - valeur de l'immobilisation : 96.155,26 € TTC,

- durée d'amortissement : 30 ans,
  - selon la méthode linéaire,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

(Arrivées de C. FERRIER et P.J. LAURENT)

#### COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2023 de la Trésorerie, dont les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE			
	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Recettes nettes	365.165,25 €	737.725,23 €	1.102.890,48 €
Dépenses nettes	317.126,19 €	522.692,67 €	839.818,86 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>48.039,06 €</b>	<b>215.032,56 €</b>	<b>263.071,62 €</b>
Report	423.114,45 €	80.000,00 €	503.114,45 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>471.153,51 €</b>	<b>295.032,56 €</b>	<b>766.186,07 €</b>

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, est en identité de valeurs avec le compte administratif de la Commune. Ils n'appellent pas ni observations, ni réserves.

Après lecture des résultats, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2023 du budget Commune.

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 dont les montants s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE				
<u>Fonctionnement</u>	<u>prévu</u>	<u>réalisé</u>	<u>reporté</u>	
Recettes	740.932,81 €	737.725,23 €	80.000,00 €	
Dépenses	740.932,81 €	522.692,67 €		
<b>Résultats</b>		<b>215.032,56 €</b>	<b>295.032,56 €</b>	
<u>Investissement</u>	<u>prévu</u>	<u>réalisé</u>	<u>reporté</u>	<u>restes à réaliser</u>
Recettes	768.773,29 €	365.165,25 €	423.114,45 €	0,00 €
Dépenses	768.773,29 €	317.126,19 €		108.700,00 €
<b>Résultats</b>		<b>48.039,06 €</b>	<b>471.153,51 €</b>	

Le compte administratif de la Commune est en identité de valeurs avec le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie. Ils n'appellent pas d'observations.

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence de René SUBRIN, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2023.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 295.032,56 € et un excédent d'investissement de 471.153,51 €, pour un solde négatif de restes à réaliser de 108.700,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

- report de l'excédent de d'investissement de 471.153,51 € en recettes d'investissement à l'art.001 « excédent d'investissement reporté »,
- affectation de 235.032,56 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement à l'art.1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- report du solde de l'excédent de fonctionnement (60.000,00 €) en recettes de fonctionnement à l'art.002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

M. le Maire rappelle que depuis 2023, la taxe d'habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales. En compensation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au taux de 2020 (11,03% pour le Département du Rhône) en l'intégrant au taux communal.

En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) subsiste et la commune peut désormais modifier le taux figé depuis 2021 au taux de 2019.

Vu les résultats attendus de l'exercice 2023 et la revalorisation des bases en 2024, M. le Maire propose de conserver pour 2024 les mêmes taux qu'en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2023 :
  - taxe d'habitation sur les résidences secondaires(THRS) : 11,28%
  - taxe sur le foncier bâti (TFB) : 26,46%
  - taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 37,67%
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

## CONTRIBUTION AU SYDER POUR L'ANNÉE 2024

M le Maire annonce que la contribution de la commune au SYDER pour 2024 s'élève à 33.414,42 € ; elle a été adoptée lors du conseil syndical du 2 avril Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la commune au cours des 15 dernières années.

Il précise que la contribution peut-être répartie entre une part fiscalisée et une prise en charge par le budget communal. Après avoir rappelé la situation des années précédentes, il est proposé de répartir cette participation entre budget communal et fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fiscaliser la contribution à hauteur de 25.000,00 €,
- DÉCIDE d'inscrire au budget 2024 (compte 65568) le reste de la contribution, soit 8.414,42 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

## BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la Commune, qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET COMMUNE / SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chap. / Opé	Libellé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.095,62 €	247.323,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	61.794,06 €	
20	Immobilisations incorporelles	49.612,50 €	
21	Immobilisations corporelles	203.000,00 €	
42	VOIRIE	38.000,00 €	
46	ÉCOLE	3.500,00 €	
61	ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	33.400,00 €	
69	POLARITÉ LOISIRS	30.700,00 €	
70	RÉNOVATION IMMEUBLE ÉPICERIE	361.922,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		60.115,37 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4.432,00 €
001	Résultat d'investissement reporté		471.153,51 €
	<b>TOTAL</b>	<b>783.024,18 €</b>	<b>783.024,18 €</b>

BUDGET COMMUNE / SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	271.650,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	290.950,00 €	
013	Atténuations de charges		27,32 €
014	Atténuations de produits	18.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	200.081,32 €	
66	Charges financières	11.783,94 €	
67	Charges exceptionnelles	3.000,00 €	
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13,60 €	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		7.869,16 €
73	Impôts et taxes		510.760,12 €
74	Dotations, subventions et participations		139.835,28 €
75	Autres produits de gestion courante		140.100,00 €
77	Produits exceptionnels		1.434,35 €
023	Virement à la section d'investissement	60.115,37 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4.432,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		60.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>860.026,23 €</b>	<b>860.026,23 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2024 de la Commune:
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, le chapitre 12 en est exclu.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### ➤ Urbanisme/Voirie

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin de Fontlavis : DP accordée pour isolation et crépi
- rue Centrale : DP accordée pour remplacement des menuiseries et isolation extérieure
- montée du Cimetière : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin des Places : DP pour installation de panneaux photovoltaïques annulée
- route des Tuileries : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- rue Centrale : PC accordé pour construction d'une maison d'habitation et d'une piscine
- montée de la Grand' Croix : PC accordé pour carport
- chemin du Tacot : PC modificatif accordé pour une fosse à lisier

Daniel MULATON informe que la campagne d'enrobé à froid devait débiter ce jour, mais est décalée en raison des conditions climatiques.

### ➤ Affaires scolaires

Mickaël BARDOUX fait part d'un incident survenu à l'école la semaine dernière sur le temps méridien, en l'occurrence une bagarre entre quelques enfants. Il précise que l'information est parvenue tardivement en mairie par rapport au déroulé des faits. Des échanges ont ainsi eu lieu avec le personnel communal, le corps enseignant et les parents de l'enfant victime ; la directrice de l'école a pris attache avec les parents des différents protagonistes. Cet incident a mis en avant des dysfonctionnements dans la circulation de l'information.

Il ajoute avoir présenté ce jour aux enfants avec Clarisse FERRIER, le règlement modifié lors du dernier conseil qui avait aussi été évoqué par les enseignantes le matin. Il entrera pleinement en vigueur à la reprise du 29 avril, tout comme le 2<sup>e</sup> service à condition d'avoir une personne disponible pour occuper la surveillance sur la tranche de 11h30 à 14h30. Une annonce pour recruter pourrait être nécessaire.

### ➤ Enfance / Jeunesse

En l'absence de Delphine NIORT, Marlène BOURBON rapporte :

- la faible affluence (2 familles) à l'atelier jeux-écoute du 5 avril dans le cadre du printemps des familles du pays de L'Arbresle
- la participation de 37 personnes dont 10 chasseurs à la rando-déchets de ce dimanche 7 avril : 62 kg de déchets collectés ainsi que des encombrants.

Elle dit que la préparation du chantier jeunes est en cours : il se déroulerait la semaine du 8 juillet et consisterait repeindre des locaux de la salle des fêtes et compléter le tag du skatepark

Marlène BOURBON ajoute que le mois de juin devrait être l'occasion d'un atelier ambroisie à l'école et de la réalisation d'une vidéo par le Conseil des jeunes sur l'usage des défibrillateurs.

### ➤ Bâtiments

En l'absence de Ghislaine CARRIER, M. le Maire confirme la nécessité de remplacer les moteurs de la pompe à chaleur de la Maison des Associations.

Une relance a été faite auprès des artisans devant intervenir à l'école pour réparer les menuiseries détériorées lors du cambriolage, l'extension de l'alarme intrusion et des correctifs sur l'installation électrique.

Il indique qu'un téléphone sera installé à la salle des fêtes pour répondre aux exigences de sécurité et qu'une réflexion est en cours pour équiper la maison des associations de la fibre.

Il confirme avoir signé les actes du legs Mainand le 29 mars dernier et précise le travail en cours avec Oralia Sogimat et la Trésorerie pour convenir des modalités de gestion locative.

La réunion de rendu du diagnostic de l'immeuble de l'épicerie aura lieu le vendredi 26 avril à 16h00.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Changement d'un volet : 955,20 € TTC (M. BOUVIER)
- Contrat entretien de chauffage : 1.635,65 € TTC (Sotadec)
- Tondeuse : 2536,00 € TTC (D. MATTER)
- Assistance juridique : 590,69 € TTC (SVP)

### ➤ Intercommunalité

M. le Maire annonce les principaux sujets à l'ordre du jour du conseil communautaire CCPA du 11/04 : taux, budgets, modification, modification de l'aide à l'achat composteurs domestiques, conventions avec Ronalpia, l'OTI (Office du Tourisme Intercommunal) des Monts du Lyonnais, le syndicat mixte du Beaujolais pour le Géoparc, l'ADERLY, le GDS pour le frelon asiatique.

Il revient sur certains points qui concernent plus directement la commune :

- le remboursement des frais avancés par la Commune pour la soirée Halloween du club des jeunes (1.500,00 €),
- une demande de subvention au fonds Chêne sur des études énergétiques de bâtiments publics pour laquelle la Commune est partie prenante,
- une demande de subvention auprès de l'Etat pour la création de terrains familiaux locatifs sur les sites accueillant des gens du voyage à la Pontchonnière et à Sarcey

M. le Maire rend compte de la réunion d'information des entreprises sur les travaux d'aménagement de la ZA de la Noyeraie, qui ont débuté le 25 mars. La principale difficulté posée sera l'impossibilité de circuler durant les 2 jours d'application de l'enrobé prévu en juin et qui nécessitera d'être anticipée. Les entreprises ont aussi été informées de l'installation et la rénovation de l'éclairage public avec application de l'extinction nocturne, qui n'a pas soulevé d'opposition. L'étude est en cours par le SYDER. Enfin, il partage que dans l'attente de la définition d'un nouveau projet de zone d'activités, le SMADEOR met à disposition temporairement les terrains non agricoles à la MFR de St-Romain et qu'il sera fait de même pour les terrains agricoles après un appel à candidatures.

➤ **Divers**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la décision du tribunal du 4 avril 2024 mettant Comptoir de campagne en liquidation judiciaire. Si cette situation n'implique pas la remise en cause des travaux envisagés, elle conduit à réactiver d'autres pistes pour le commerce et relancer les prospections.

M. le Maire rappelle :

- la permanence impôts de la maison France services le vendredi 3 mai après-midi.
- la cérémonie du 8 mai qui se tiendra à Sarcey à 11h45 suivie du vin d'honneur.

Il annonce la tenue d'une soirée d'échanges autour de l'agriculture le vendredi 17 mai en soirée à Bully organisée par la coopérative Agamy et l'association Semons l'avenir.

La séance est levée à 23h15.

Olivier LAROCHE  
Maire



René SUBRIN  
Secrétaire de séance

